

Madame la Secrétaire Générale

Monsieur le Secrétaire Général

Madame la Directrice

Monsieur le Directeur

A Paris, 22 novembre 2023

N. Réf. :

Objet : Appel à Candidats pour le projet européen Erasmus+ « BTP Mobilité+ EFP¹ 2024-2026 » et BTP Mobilité+ ENSUP² 2024-2026

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des projets précédents qui nous ont permis d'obtenir des financements conséquents, le CCCA-BTP souhaite vous accompagner dans la poursuite ou l'initiation d'actions de mobilité pour vos apprenants et vos personnels. Depuis février 2021, notre organisme bénéficie de deux accréditations Erasmus+ pour 2021-2027 : Enseignement et Formation professionnels et Enseignement Supérieur, nous permettant ainsi de recevoir directement les subventions européennes accordées au titre des projets de mobilité européenne et internationale. Le CCCA-BTP reverse ensuite les financements accordés, sous forme de prises en charge de dépenses, aux organismes de formation éligibles, qui répondent aux appels à candidats lancés et pilotés par le CCCA-BTP. Les subventions européennes sont complétées, le cas échéant, par des cofinancements (plafonnés) du CCCA-BTP, les deux étant gérées dans le cadre de cet Appel à Candidats. En parallèle, le financement des OPCO, sont à demander directement auprès de ces structures.

Que vous soyez déjà acteur de la mobilité européenne, intégrée dans les parcours de formation que vous proposez à vos apprenants, ou que vous souhaitiez vous lancer, dès l'année prochaine, notamment pour renforcer l'attractivité de vos formations, ou accompagner la montée en compétences de vos personnels, nous vous invitons à intégrer nos nouveaux projets : « BTP Mobilité+ EFP 2024-2026 », pour les mobilités dans les parcours de formation relevant des niveaux 3 et 4 (CEC),

¹ Enseignement et Formation Professionnels

² Enseignement Supérieur

et/ou le projet « BTP Mobilité+ ENSUP 2024-2026 » pour les mobilités des parcours niveaux 5 et plus (incluant donc notamment les BTS). Cependant, pour les mobilités relevant de l'enseignement supérieur, nous vous rappelons que votre établissement doit nécessairement être titulaire de la charte Erasmus + pour l'enseignement supérieur³ (charte ECHE). Comme les projets de mobilité précédents, ils seront pilotés directement par la direction des politiques de formation et de l'innovation pédagogique, et en particulier par le pôle internationalisation des compétences du CCCA-BTP, qui sera partie contractante avec l'Agence Erasmus+ France, au nom de l'ensemble des organismes de formation participants.

Tout au long du projet, le CCCA-BTP pourra vous aider dans la création et le montage de vos partenariats à l'étranger, la veille sur la qualité pédagogique des programmes et la reconnaissance des acquis d'apprentissages en Europe et à l'international. En contrepartie, les tâches de suivi organisationnel, administratif et financier, la sélection des apprenants et des personnels le cas échéant, les actions de communication en direction des entreprises et des familles, ainsi que l'accompagnement des groupes partant en mobilité relèveront de vos responsabilités, en coordination avec nos services.

Le dossier joint comprend plusieurs documents qui expliquent en détail notre invitation à faire partie des projets Erasmus+ « **BTP Mobilité+ EFP 2024-2026** » et/ou « **BTP Mobilité+ ENSUP 2024-2026** » à savoir :

- **L'APPEL À CANDIDATS** de mobilité européenne des apprenants et des personnels d'organismes de formation du BTP dans le cadre des accréditations ERASMUS du CCCA-BTP 2021-2027, en vue d'adhérer aux projets « BTP Mobilité+ EFP 2023-2025 » **pour la période du 01 juin 2024 au 31 mai 2026 et/ou « BTP Mobilité+ ENSUP 2024-2026 » pour la période du 01 juin 2024 au 31 juillet 2026.**
- **UN TABLEAU de positionnement PREVISIONNEL DE VOS FLUX DE MOBILITES**, à renseigner avec précision si vous décidez de saisir l'opportunité que nous vous proposons avec un financement à la clé (Annexe 01).
- **UN TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE FINANCEMENT** EFP et ENSUP comprenant la part Erasmus+ et la contribution des branches BTP (Annexes 02a et 02b).

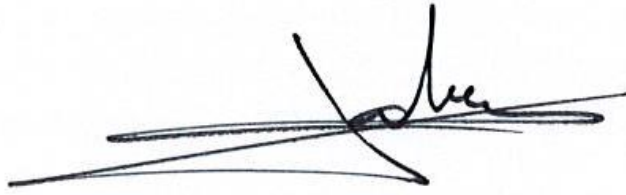
Pour adhérer aux projets « **BTP Mobilité + EFP 2024-2026** » et/ou « **BTP Mobilité+ ENSUP 2024-2026** », les organismes de formation sont invités à répondre à notre appel à candidats en nous renvoyant les dossiers de flux de mobilité (Annexe 01) **le 31 décembre 2023 au plus tard.**

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur cet appel à candidats, vous pouvez contacter Pierre Touillon, chef du projet (pierre.touillon@ccca-btp.fr), ou Marek Lawinski, responsable du pôle internationalisation des compétences au CCCA-BTP (marek.lawinski@ccca-btp.fr).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

³ Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page suivante : <https://monprojet.erasmusplus.fr/eche>
Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics

Jacques-Olivier Hénon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Hénon', with a long horizontal stroke underneath.

Directeur des politiques de formation
et de l'innovation pédagogique

PS : un webinaire consacré aux projets BTP Mobilité+ 2024/2026 est organisé le 11 dec nov. de 13H30 à 14H30. Voici le lien d'inscription : <https://forms.office.com/e/W4vfNV8bTG>



Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics

19, rue du Père Corentin - 75680 PARIS CEDEX 14 - Tél. : 01 40 64 26 00 - www.ccca-btp.fr